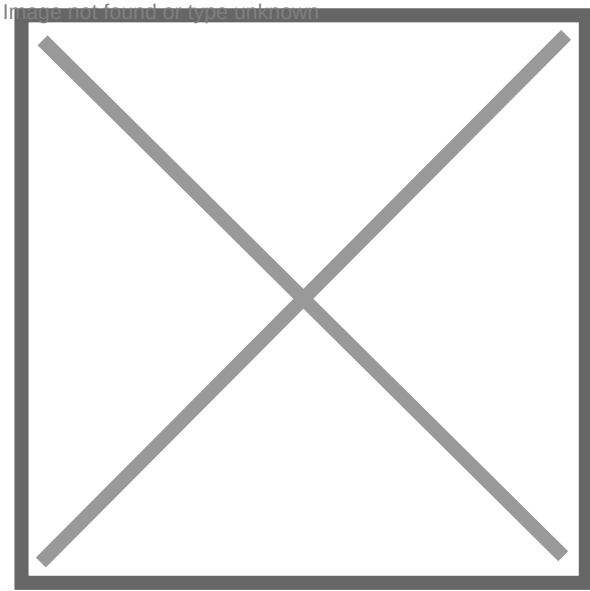




Trop perçu caf par une personne décédée

Par **jen25**, le **18/09/2015** à **21:49**

Bonjour, suite au décès de ma mère en mai 2015, j'ai reçu un courrier de la CAF (datant du 10 septembre 2015) ayant pour objet une notification d'indu concernant une allocation de soutien familial pour la période du 1/03/2013 au 31/07/2014. Que dois je faire ? Dois je payer ? Puis je contester ? Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **19/09/2015** à **06:47**

Bonjour, La répétition de l'indu sera à charge de la succession. Bien sur que vous pouvez contester, c'est un acte d'administration qui ne vous engage en rien. Mais encore faut-il motif à contestation, et observer les voies et délais de recours indiquées dans la notification.